



**DIRECTION GENERALE
HOPITAUX DU LEMAN**

☎ 04 50 83 20 31

e-mail Secrétariat : secretariatdirection@ch-hopitauxduleman.fr

DIRECTION GENERALE – DECISION N° 51 / 2020

ANNULE ET REMPLACE DECISION 41 / 2019

Objet : Délégation de signature

Monsieur Eric DJAMAKORZIAN, DIRECTEUR DES HOPITAUX DU LEMAN,

- VU** les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du CNG du 3 Avril 2018 nommant Monsieur Eric DJAMAKORZIAN, Directeur du Centre Hospitalier de Thonon les Bains à compter du 1^{er} Juin 2018

DECIDE

- ARTICLE 1** **Monsieur Toufik SEMLALI**, Directeur des Travaux, Services Techniques et Sécurité, reçoit délégation de signature à compter du 23 Décembre 2020
- ARTICLE 2** Monsieur SEMLALI pourra signer au nom du directeur, et en son absence, dans le cadre de l'exécution des marchés et dans le respect de la fonction achat mutualisée au niveau du GHT Léman Mont Blanc : tous courriers, bons de commande et de livraison, procès-verbaux de réception de matériels, visas du service fait sur les factures et mémoires, certificats de paiement des travaux en tant que maître d'ouvrage, contrats et autres documents entrant dans ses attributions.
- ARTICLE 3** Dans le cadre des astreintes de direction qu'il est amené à effectuer selon le planning établi par la Direction, délégation est donnée à Monsieur SEMLALI, Directeur des Travaux, Services Techniques et Sécurité, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur, lorsque celui-ci n'est pas présent, tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins:
- Tous les actes nécessaires à la gestion administrative des malades

- Tous actes nécessaires à la continuité du service public et au respect du principe de continuité des soins
- Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien du fonctionnement des installations des HDL
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SEMLALI, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des secteurs d'activités rattachés à la Direction des services Travaux, Services Techniques et Sécurité, par secteur d'activité à :

**Madame Maunia EL QOTBI –
Responsable Administratif et Contentieux**

ARTICLE 5

Le Directeur des Hôpitaux du Léman est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et affichée dans l'établissement.

A THONON, le 22 Décembre 2020

Le Directeur

DIRECTION

Eric DJAMAKORZIAN



Spécimens de signatures :

Toufik SEMLALI

Maunia EL QOTBI